



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCISION

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre I^{er} du code rural et de la pêche maritime et notamment l'article R. 141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Auvergne Rhône-Alpes ;

Décide :

Article 1er. – **Madame Johanna DONVEZ**, cheffe du service régional d'économie agricole à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne Rhône-Alpes, est nommée commissaire du Gouvernement adjointe auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Auvergne Rhône-Alpes.

Article 2. – **Madame Johanna DONVEZ** exerce sa mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2 et R. 141-9 et suivants du livre 1^{er} du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui lui seront données.

Article 3. – **Le directeur général par intérim de la performance économique et environnementale des entreprises** est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 08 SEP. 2025

La ministre de l'agriculture et
de la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

P / Le directeur général par intérim de la performance
économique et environnementale des entreprises

L'adjointe au sous-directeur
Performance économique
et valorisation des territoires

Marie-Luce CAMPETRON